

AFFICHAGE

**Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy**

VILLE DE VILLEPINTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 JUIN 2009

sous la présidence de Mme Nelly ROLAND IRIBERRY, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 33

Mme ROLAND IRIBERRY, M. BORGEL, M. FAGUIER, Mme HUBERT, Mme BROU, M. NAUMOVIC, Mme REYDANT, M. KERAUDREN, Mme BOUSSELIT (partie au point n° 2009-126, puis pouvoir à Mme REYDANT), M. ARRAHMANE (parti au point n° 2009-122, puis pouvoir à M. CHACON), Mme MALKI, M. TERREYRE, Mme ROBERT, M. PORTA, M. CHIROUSE, Mme POUCHIN, M. PALCY, Mme ILLOUZ, Mme CYPRIEN-SUZAN, M. ESSAID, M. COURATIER (parti au point n° 2009-122, puis pouvoir à Mme ILLOUZ), M. ESTEVES, Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU, M. CHACON, Melle OUDDAH, Melle YOUSSEF, M. MONAT, Mme GILARD, Mme TROUDART, M. MARIOT, M. LAURENT, Mme VALLETON, Mme VAUBAN.

Absents

Excusés : 6

M. PALOMO	qui a donné pouvoir à M. BORGEL
M. JEAN-BAPTISTE	qui a donné pouvoir à Mme ROBERT
Mme BOURY	qui a donné pouvoir à M. PORTA
Mme MASSENGO	qui a donné pouvoir à M. PALCY
M. MARIAGE	qui a donné pouvoir à M. MONAT
Mme CHAMPAPHONEVILAY	qui a donné pouvoir à Mme VAUBAN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse HUBERT

- **ORDRE DU JOUR** :

Adopté tel que présenté.

I - **COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

1 - **Décisions n°s 09-037 à 09-042 (inclus).**

N° 2009-117

IL EST DONNE ACTE DE SA COMMUNICATION.

2 - **Marchés A Procédure Adaptée notifiés depuis le 25 Avril 2009 au 20 Mai 2009 (14 MAPA).**

N° 2009-118

IL EST DONNE ACTE DE SA COMMUNICATION.

II - INTERCOMMUNALITE

1 - Mise en place d'une association des Communes visant à développer une dynamique de coopération d'avenir sur le territoire élargi.

N° 2009-119

Il est proposé au Conseil municipal d'affirmer le principe de création d'une coopération intercommunale large d'objectifs et de moyens pour servir les populations du bassin de vie correspondant à l'espace compris entre les aéroports du Bourget et CDG, et pour concrétiser cette volonté, décider la mise en place d'une association des communes qui souhaitent volontairement s'inscrire dans la dynamique de projet de cette coopération d'avenir. Le but étant d'associer tous les élus volontaires au travail de détermination du projet de territoire, de définition de la conception et des modalités de gouvernance « coopérative des villes », de définition de l'intérêt communautaire et des compétences à mettre en dynamiques sur le territoire élargi.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Adresse du Conseil Municipal de Villepinte aux Conseils Municipaux des Communes du Nord Est de la Plaine de France, concernées par l'axe des deux aéroports, les invitant à être acteurs du projet et de la démarche à l'heure du développement d'une coopération intercommunale d'avenir.

N° 2009-120

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une adresse publique du Conseil municipal de Villepinte aux Conseils municipaux ci-dessus à la coopération large visée, pour les inviter à être acteurs du projet et de la démarche.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Saisine de Monsieur Le Préfet de Seine-Saint-Denis concernant le processus de création d'une Communauté d'Agglomération à partir des trois villes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

N° 2009-121

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis afin qu'il engage le processus de création d'une communauté d'agglomération entre les trois villes de Sevran, Tremblay en France et Villepinte, dans le but de construire une intercommunalité élargie le plus rapidement possible.*

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, il est procédé au vote au scrutin secret suite à la demande de 13 conseillers municipaux, soit plus du tiers des membres présents.

**Adopté à : 20 voix Pour
 19 voix Contre**

III - JEUNESSE

1 - Convention avec le CREPS de Reims pour l'organisation d'un mini-séjour durant la période estivale (juillet 2009).

N° 2009-122

Dans le cadre des activités d'été, la Direction Jeunesse souhaite organiser un séjour au CREPS de Reims (51) qui s'adresse à 12 jeunes villepintois âgés de 12 à 17 ans.

Une attention particulière sera portée aux jeunes qui ne partent pas en vacances et qui respectent les règles de vie des Points Animation Quartier. L'implication et la participation des jeunes constitueront également des critères déterminants.

La semaine retenue est la suivante : du lundi 13 juillet au vendredi 17 juillet 2009

Le coût du séjour est de : 250 € par enfant et par semaine.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention prévue à cet effet entre le CREPS de Reims et la Ville de Villepinte.

Adopté à l'Unanimité.

2 - Convention avec l'Association LIBRE COURS pour l'organisation de mini-séjours durant la période estivale (juillet et août 2009).

N° 2009-123

Ces séjours s'adressent chacun à 20 jeunes villepintois âgés de 13 à 17 ans. Une attention particulière sera portée aux jeunes qui ne partent pas en vacances et qui respectent les règles de vie des Points Animation Quartier, l'implication et la participation des jeunes constitueront des critères déterminants.

Les séjours proposés sont les suivants :

1 - Séjour à Montalivet (Gironde)

Du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2009.

Le coût prévisionnel du séjour est de 6 654 € pour 20 jeunes et trois adultes.

2 - Séjour à Mimizan (Landes)

Du lundi 10 août au vendredi 14 août 2009

Le coût prévisionnel du séjour est de 6 870 € pour 20 jeunes et trois adultes.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention prévue à cet effet entre l'association LIBRE COURS et la Ville de Villepinte.

Adopté à l'Unanimité.

3 - Convention avec la Ville de Tremblay-en-France relative à l'organisation de mini-séjours durant l'Eté 2009.

N° 2009-124

Afin de permettre au jeune public des centres de loisirs ouverts, pris en charge par le service municipal de la Jeunesse de bénéficier de vacances éducatives dans un environnement adapté, il est proposé de renouveler, en 2009, la collaboration avec la Ville de Tremblay-en-France et d'organiser deux mini-séjours au Château d'Amenon, à Saint Germain d'Arcé dans la Sarthe.

Vingt places sont disponibles pour des enfants villepintois âgés de six à huit ans.

Les dates retenues sont les suivantes :

- du 20 juillet au 24 juillet 2009
- du 17 août au 21 août 2009

Il convient donc de conclure une convention de partenariat entre les deux villes, afin d'organiser de manière formelle les modalités d'intervention des deux communes dans ce projet.

Adopté à l'Unanimité.

4 - Convention avec l'A.D.A.G. LOISIRS 93 pour l'organisation de mini-séjours à la base de loisirs de Champs sur Marne durant l'Eté 2009.

N° 2009-125

Le Service Jeunesse souhaiterait envoyer 2 groupes de 20 jeunes âgés de huit à douze ans, du 27 juillet au 31 juillet 2009 et du 10 août au 14 août 2009 à la base de loisirs de Champs sur Marne.

Le Conseil municipal est donc invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention d'hébergement prévue à cet effet entre l'A.D.A.G. LOISIRS 93 et la Ville de Villepinte.

Adopté à l'Unanimité.

IV - EDUCATION

1 - Manuels scolaires et livres de bibliothèque.

Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer le marché.

N° 2009-126

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

Ce marché est composé de deux lots traités en marchés séparés :

Lot n°1 « Manuels scolaires et livres de bibliothèque pour les écoles »

Lot n°2 « Livres de prix ».

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Acquisition de séjours de classes de découverte.

Autorisation de signer les marchés.

N° 2009-127

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 juin 2009 et a décidé d'attribuer :

- le lot 1 à la Société CAP MONDE située à LOUVECIENNES
- le lot 2 à la Société HEMISPHERES dont le siège social est situé à ORLY
- le lot 3 à la Société CAP MONDE
- le lot 4 à la Société CAP MONDE

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Désignation du correspondant municipal pour la Prévention Routière.

N° 2009-128

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Lydia CYPRIEN-SUZAN, correspondant municipal pour la Prévention routière.

Adopté à l'Unanimité.

V - POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1 - Désignation de trois Elus pour représenter la Ville dans l'Association de préfiguration de la Régie de Quartier.

N° 2009-129

Le projet de mise en place d'une régie de quartier à Villepinte se poursuit.

Il aboutira prochainement à la création de l'association de préfiguration de la Régie de Quartier.

L'association sera composée de :

- membres de droit : représentants des institutions (Ville, bailleurs sociaux).
- membres actifs (adhérents à l'association) : représentants des habitants et des associations.

Il convient donc de désigner dès à présent trois élus qui représenteront la Ville au sein de l'association et siègeront au conseil d'administration.

Sont proposés :

- Monsieur ESSAID
- Madame BROU
- Madame ROBERT

Adopté à l'Unanimité.

Les Elus de l'Opposition n'ont pas souhaité prendre part au vote.

2 - Projet de déclassement des espaces publics dans le cadre de la résidentialisation Villepinte 11 - 2 rue Célestin Freinet - 4 rue Georges Méliès - 17 rue François Mauriac et Villepinte 12 - 2 rue Nicéphore Niepce.

Approbation du déclassement.

N° 2009-130

Par délibérations n° 2008-268 et 2008-069 du 1^{er} décembre 2008, le Conseil Municipal a engagé une procédure de déclassement concernant des espaces publics pour permettre la résidentialisation de VILLEPINTE 11 - 2 rue Célestin Freinet, 4 rue Georges Méliès et 17 rue François Mauriac et VILLEPINTE 12 - 2 rue Nicéphore Niepce.

Une enquête publique s'est déroulée du 20 avril 2009 au 7 mai 2009 inclus.

Le commissaire enquêteur a émis dans son rapport et conclusions en date du 13 Juin 2009 un avis favorable au projet sans réserve.

Il est donc proposé d'approuver le déclassement des espaces du domaine public communal, concernés par le projet de résidentialisation du bailleur France Habitation.

Adopté à l'Unanimité.

3 - Projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine Mallet : Réalisation d'ouvrages, de travaux de voirie et d'aménagement.

Approbation du rapport du Commissaire Enquêteur.

N° 2009-131

Par délibération n° 2009-30 du 4 février 2009, le Conseil Municipal a soumis à enquête publique l'étude d'impact dans le cadre de la réalisation d'ouvrages, de travaux de voirie et d'aménagement pour le projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine Mallet.

L'enquête publique, prescrite par arrêté municipal n° 09-088 du 16 mars 2009, s'est déroulée du 6 avril au 7 mai 2009 inclus, sur une durée de 32 jours consécutifs.

Le Commissaire Enquêteur a fait savoir qu'aucune observation n'a été formulée dans le registre d'enquête publique. Il a donc émis un avis favorable sur le projet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions émises par le Commissaire Enquêteur.

Adopté à l'Unanimité.

VI - POLITIQUE TARIFAIRE

1 - Fixation de la participation des familles aux mini-séjours.

N° 2009-132

Il est proposé de faire application des tranches du quotient familial telles que définies par délibération n° 2009-032 du Conseil Municipal du 4 février 2009, à savoir :

Tranches	Taux de participation
A B C	20 %
D E F	25 %
G	30 %
H	35 %
I	40 %
J	45 %
K	50 %

Par ailleurs et afin de favoriser l'accessibilité aux séjours, il convient d'autoriser le paiement en plusieurs fois, comme suit :

50 % du montant du séjour avant le départ de l'enfant,

50 % du montant du séjour au retour de l'enfant.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Fixation des tarifs des études surveillées pour l'année scolaire 2009-2010.

N° 2009-133

Depuis de nombreuses années, la ville met en place dans les 11 écoles élémentaires de la ville, des études surveillées dont le but est de soutenir et d'accompagner l'enfant dans la rédaction de ses devoirs scolaires.

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé de revaloriser à compter du 3 septembre 2009 le tarif des études surveillées à hauteur de 0.7%. Le tarif applicable aux familles sera donc de 5.71 € la semaine pour le 1^{er} enfant et de 5.14 € à partir du 2^{ème} enfant. (10 % de réduction).

8 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Tarifs de la restauration scolaire et de la restauration municipale.

N° 2009-134

Le Conseil Municipal par délibération n° 2009-032 en date du 4 Février 2009 a adopté les bases de calcul du quotient familial de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Par délibération n° 2009-093 en date du 27 Mai 2009 le Conseil Municipal a également adopté les nouvelles tranches du quotient familial.

Aussi, il convient désormais d'appliquer les tarifs de la restauration scolaire à ces nouvelles tranches.

Adopté à l'Unanimité.

4 - Tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) du Centre de Loisirs pour pré-ADOlescent (C.L.ADO) et des Accueils Pré et Post Scolaires (A.P.P.S.) pour l'année 2009-2010.

N° 2009-135

Le Conseil Municipal par délibération n° 2009-032 en date du 04 Février 2009 a adopté les bases de calcul du quotient familial de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Par délibération n° 2009-093 en date du 27 Mai 2009 le conseil Municipal a également adopté les nouvelles tranches du quotient familial.

Aussi, il convient désormais d'appliquer les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), du Centre de Loisirs pour pré-Adolescent (C.L.ADO) et des Accueils Pré et Post Scolaires (A.P.P.S.) à ces nouvelles tranches.

Adopté à l'Unanimité.

5 - Fixation du tarif des activités sportives et culturelles hors temps scolaire pour l'année 2009-2010.

N° 2009-136

Les activités culturelles et sportives sont mises en place depuis plusieurs années par la ville et concernent les 11 écoles élémentaires de la commune.

Elles sont encadrées par des intervenants diplômés, rémunérés par la ville et accueillent un maximum de 15 enfants par séance.

Il convient de réactualiser le tarif applicable à ces activités en appliquant au minimum l'indice INSEE des prix à la consommation. Dans ce cas le nouveau tarif applicable au 3 septembre 2009 sera fixé à 8,86 € par enfant et par semestre.

Adopté à l'Unanimité.

6 - Fixation des tarifs du conservatoire à rayonnement communal et de la saison musicale du conservatoire de Villepinte pour la saison 2009-2010.

N° 2009-137

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal et de la Saison Musicale du Conservatoire de Villepinte pour la saison 2009/2010.

Tarifs du Conservatoire :

La tarification différencie quatre catégories d'usagers.

Des abattements sont également accordés aux membres de la même famille.

Tarif du prêt d'instrument de musique, hors « ateliers de découverte » : 70,50 Euros.

Tarif du prêt d'instrument de musique, dans le cadre des « ateliers de découverte » : 23,50 Euros

Tarifs de la saison musicale:

- 11 € plein tarif.

- 6 € tarif réduit adulte élève du Conservatoire, parents d'élèves du Conservatoire., étudiants de moins de 26 ans, R.M.Istes, chômeurs.

- 2 € tarif réduit réservé aux enfants, étudiants élèves du Conservatoire.

Adopté à l'Unanimité.

7 - Nouveaux tarifs de location des salles communales.

N° 2009-138

Il convient aujourd'hui de fixer les nouveaux tarifs, les forfaits horaires de location et le montant des cautions correspondantes pour les salles communales suivantes à compter du 1^{er} septembre 2009 :

Salle Jacques Brel et Vert Galant : tarifs inchangés

Salle Joséphine Baker : augmentation

Salle Maurice Chevalier : réajustement conséquent

Salle Thierry Le Luron : baisse pour s'ajuster au contexte des villes voisines

Salle Les Tilleuls : augmentation

Introduction d'un nouveau tarif de 1 000 € pour les Associations non Villepintoises qui louent

la salle Jacques Brel.
Salle Victor Hugo

mise en place d'une tarification

Une modification de l'amplitude horaire des forfaits est également proposée.

1 Abstention
9 Voix Contre
Adopté à : 30 Voix Pour

VII - SUBVENTIONS- COTISATIONS - ADHESIONS

1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'institut de formation en soins infirmiers du Centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger. **N° 2009-139**

Dans le cadre de leur troisième année d'étude en soins infirmiers, les étudiants de l'Institut de Formation du Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger ont mis en place un projet à but humanitaire au Maroc.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 600,00 € afin de financer le logement et les repas de 11 étudiants durant leur séjour de 10 jours au Maroc.

Adopté à l'Unanimité.

2 - Cotisations 2009 à diverses associations. **N° 2009-140**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune à diverses associations pour l'année 2009.

Adopté à l'Unanimité.

3 - Renouvellement d'adhésion et abondement au fonds à M2E Initiative, Plate-Forme d'Initiative Locale pour la création d'entreprise. **N° 2009-141**

En vue du renouvellement pour 2009 de la convention de partenariat entre la commune et "M2E Initiative", il est proposé au Conseil Municipal d'approuver:

La cotisation demandée aux communes d'Aulnay-sous-Bois et de Villepinte sera pour 2009 de 0,28 € par habitant, soit 9 965.76 €.

Les communes partenaires de « M2E Initiative » seront également sollicitées pour un abondement au fonds reposant sur un ratio de 0,20 € par habitant, soit 7 118.40 €.

Le montant total de la participation de la commune de Villepinte à la structure correspondra donc à 17 084.16 €.

Adopté à l'Unanimité.

4 - Adhésion à l'association « CLUB DES UTILISATEURS DE PAPRIKA » (Club des utilisateurs DECALOG) pour l'année 2009. **N° 2009-142**

Il est donc proposé d'adhérer à l'association « Club des utilisateurs de Paprika » pour l'année 2009 pour un montant de 50 € par an.

L'adhésion annuelle est fixée à 50 € (association non assujettie à la T.V.A.).

Adopté à l'Unanimité.

5 - Renouvellement de l'adhésion à l'association Aux Nouvelles Ecritures Théâtrales – ANETH pour la saison 2009-2010 (septembre-août). **N° 2009-143**

Il est proposé de renouveler pour un an (saison 2009/2010) l'adhésion à Aux Nouvelles Ecritures Théâtrales-ANETH. Le montant de l'adhésion est identique à celui de la saison 2008/2009, soit 1608,88 €uros TTC (taux de T.V.A. de 5,5 %).

Adopté à l'Unanimité.

6 - Attribution des subventions aux Associations et Organismes d'intérêt général pour l'exercice 2009.

N° 2009-144

La commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le mercredi 17 juin 2009 a étudié les demandes écrites faites par les associations auprès de Madame Le Maire dans le cadre de l'exercice budgétaires 2009.

Pour l'octroi des subventions aux associations, Madame le Maire et les membres de la commission ont retenu les critères suivants :

Pour les associations culturelles, sociales et anciens combattants :

- L'intérêt local,
- Le dynamisme de l'association (nombre d'adhérents villepintois),
- La participation aux manifestations locales,
- La situation financière.

Pour les associations sportives :

- Les associations sous convention

Les associations sous convention ont été reconduites conformément aux conventions signées.

- Les associations non conventionnées

Une grille d'évaluation a été établie par le service des sports en prenant en compte les critères suivants :

- Les résultats sportifs de l'association sur la saison 2008/2009,
- Le nombre d'adhérents par catégorie d'âge.

Pour les coopératives scolaires :

Un montant de 3.09 € par enfant est attribué pour les coopératives scolaires primaires et maternelles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux diverses associations figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

Adopté à l'Unanimité.

7 - Garantie d'emprunt de l'Association des Résidences pour Personnes Agées (A.R.E.P.A.) dans le cadre de la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

N° 2009-145

Il est proposé que l'assemblée délibérante donne son accord pour la garantie de l'emprunt contracté par l'Association des Résidences pour Personnes Agées (A.R.E.P.A.) auprès du Crédit Coopératif.

Cette garantie nécessaire au financement social de l'opération est accordée pour un prêt de 700 000 € d'une durée de 7 ans au taux fixe de 3,15%.

Adopté à l'Unanimité.

VIII - RESSOURCES HUMAINES

1 - Tableau des effectifs : créations et suppressions d'emplois.

N° 2009-146

Les créations et les suppressions d'emplois envisagées au tableau des effectifs se résument comme suit :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative		1 rédacteur

<i>Sous total</i>		<i>1</i>
	Effet au 1er septembre 2009	
Culturelle Enseignement artistique	1 assistant spécialisé Piano – accompagnement danse 20 heures hebdomadaires 1 assistant - Guitare classique 16 heures hebdomadaires 1 assistant - Guitare électrique 4 heures hebdomadaires 1 assistant - musiques traditionnelles option : percussions digitales africaines et brésiliennes 6 heures hebdomadaires	1 assistant spécialisé Piano – accompagnement danse 18 heures hebdomadaires 1 assistant - Guitare classique 12 heures hebdomadaires
<i>Sous total</i>	<i>4</i>	<i>2</i>
<i>Médico-sociale</i>	1 cadre de santé (catégorie A)	
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Technique</i>	2 agents de maîtrise	2 agents de maîtrise principaux
<i>Sous total</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
TOTAL	7	5

Adopté à l'Unanimité.

- 2 - Tableau des effectifs** : création d'emplois saisonniers rémunérés au taux horaire pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

N° 2009-147

Pour la période du 2 septembre 2009 au 31 Décembre 2009 inclus, le Conseil Municipal est invité à créer quatorze emplois d'agents saisonniers, au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Trois emplois seront affectés à l'accueil et l'encadrement d'enfants porteurs de handicaps en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les onze autres emplois seront affectés dans les ALSH afin de renforcer les équipes permanentes.

Adopté à l'Unanimité.

- 3 - Tableau des effectifs** : création d'emplois d'agents d'animation assurant la pause méridienne, le transport scolaire, les ateliers d'accompagnement scolaire et les activités temps et hors temps scolaire du Service Enfance.

N° 2009-148

Le Conseil Municipal est invité à créer les emplois saisonniers suivants :

35 emplois pour les pauses méridiennes à raison de huit heures hebdomadaires en période scolaire exclusivement du 2 septembre 2009 au 31 Décembre 2009 inclus.

8 emplois pour le ramassage scolaire soit 7 emplois à raison de huit heures hebdomadaires et un emploi à raison de seize heures hebdomadaires en période scolaire exclusivement, du 2 septembre 2009 au 31 Décembre 2009 inclus.

2 emplois pour la surveillance des études dirigées du service Enfance, à raison de six heures hebdomadaires en période scolaire exclusivement, du 2 septembre 2009 au 31 Décembre 2009 inclus.

11 emplois pour les projets d'accompagnement des classes à Projets Artistiques et Culturels, intervenant à temps non complet et selon des volumes horaires dépendant des activités et des périodes d'intervention. Ces emplois seront créés pour la période du 1er octobre 2009 au 31 Décembre 2009

Adopté à l'Unanimité.

- 4 - **Tableau des effectifs** : création d'emplois d'agents saisonniers d'accueil et de médiation culturelle pour le Centre Culturel Joseph Kessel.

N° 2009-149

Pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 Décembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal de créer quatre emplois saisonniers d'adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe qui seront rémunérés selon le taux horaire annexé au Budget Primitif 2009, soit 11,78 €.

Pour être recrutés, les candidats recrutés devront posséder au minimum le diplôme du baccalauréat.

Adopté à l'Unanimité.

- 5 - **Tableau des effectifs** : création des emplois saisonniers d'intervenants à l'Ecole Municipale des Sports.

N° 2009-150

Le Conseil Municipal est invité à créer pour la période du 2 Septembre 2009 au 31 Décembre 2009 seize emplois saisonniers à temps incomplet, dont la durée de travail est fixée à l'année. Les détenteurs de ces emplois interviennent à l'Ecole Municipale de Sports et sont rémunérés selon un taux horaire brut fixé en fonction de leur diplôme et qualification, compris entre 11,78 € et 20,28 €.

Adopté à l'Unanimité.

- 6 - **Tableau des effectifs** : création des emplois saisonniers pour les ateliers d'accompagnement scolaire du Service Jeunesse.

N° 2009-151

Le Conseil Municipal est invité à créer douze emplois saisonniers à temps incomplet, d'une durée de 260 heures, soit un équivalent de 86 heures par trimestre pour animer et encadrer les ateliers d'accompagnement scolaire organisés par le Service Jeunesse pour la période du 12 octobre 2009 au 31 Décembre 2009. Les détenteurs de ces emplois seront rémunérés selon le taux horaire brut de 20,28 € annexé au budget primitif 2009 et devront posséder un diplôme équivalent à BAC+3.

Adopté à l'Unanimité.

IX - BATIMENTS COMMUNAUX/VOIRIES/RESEAUX

- 1 - **Propriété communale sise 10, Avenue Barbès à Villepinte.**

Permis de construire.

N° 2009-152

Dans le cadre des travaux de rénovation du patrimoine immobilier communal, il a été décidé de procéder au réaménagement de la propriété communale sise 10, avenue Barbès à Villepinte, en vue de son occupation par le service Informatique de la Ville.

Ces travaux nécessitant qu'un permis de construire soit établi et déposé, il convient de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de tous les actes afférent audit permis.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

- 2 - **Travaux d'enfouissement de réseaux avenue Roger Salengro (entre l'avenue des Fougères et la Place Jean Moulin).**

Convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

N° 2009-153

Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation de la voirie communale, il a été décidé de procéder à la réfection de l'avenue Roger Salengro (entre l'avenue des Fougères et la Place Jean Moulin), avec enfouissement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public.

La part à la charge de la Ville sur l'ensemble de ce programme s'élèvera donc à la somme de 204.601,92 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention prévue à cet effet.

Adopté à l'Unanimité.

X - MARCHES PUBLICS

- 1 - **Prestation d'entretien, de rénovation ou de création d'espaces verts communaux.**

Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer les marchés.

N° 2009-154

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, divisé en deux lots :

Lot N° 1 (Sud de la Ville)

Lot N° 2 (Nord de la Ville)

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

2 - Entretien et exploitation des réseaux d'assainissement communaux (curages et télé inspections).

Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer le marché.

N° 2009-155

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

Il s'agit d'un marché à bons de commande.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

3 - Dépôt de voirie communal : prestations de service relatives au chargement, au transport et au traitement des déchets des services municipaux.

Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer les marchés.

N° 2009-156

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, divisé en trois lots.

Lot N° 1 – Chargement et transport des déchets jusqu'aux lieux de traitement des déchets

Lot N° 2 – Traitement et valorisation des déchets industriels banals et inertes

Lot N° 3 – Traitement et valorisation des déchets verts

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

4 - Produits d'entretien.

Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer le marché.

N° 2009-157

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

Il s'agit d'un marché à bons de commande.

9 Abstentions

Adopté à : 30 Voix Pour

XI - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

1 - Approbation du Protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Villepinte et la Société MILLET.

N° 2009-158

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Protocole d'accord transactionnel établi entre la Commune de Villepinte et la Société MILLET et afin de clore ce litige et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit protocole.

Adopté à l'Unanimité.

2 - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Villepinte et l'Association INVENT'ERRE.

N° 2009-159

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Protocole d'accord transactionnel établi entre la Commune de Villepinte et l'Association INVENT'ERRE afin de clore ce litige et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit protocole.

Adopté à l'Unanimité.

3 - Convention de Moyens et d'Objectifs entre la Commune de Villepinte et l'Association "Réal Villepinte Vert Galant" (R.V.V.G.).

N° 2009-160

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

4 - Convention de location des locaux de la P.M.I. avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

N° 2009-161

Par convention de délégation du 05 septembre 2006, la Commune de Villepinte assure la gestion des activités de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) dans le centre situé 16 place de la Mairie. Cette convention viendra à échéance le 05 septembre 2009.

A compter du 05 septembre 2009 que le Département de Seine Saint Denis reprendra la gestion directe de ce centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I).

La commune a précisé au Département qu'elle souhaitait que ce centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) soit maintenu dans sa localisation actuelle. La commune étant propriétaire du bâtiment situé 16 place de la Mairie dans lequel ce centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) fonctionne, il est donc nécessaire qu'une convention de mise à disposition des locaux soit conclue entre la commune et le Département de Seine Saint Denis.

Adopté à l'Unanimité.

5 - Modification du règlement intérieur de la Médiathèque.

N° 2009-162

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les propositions présentées à savoir :

Le nouveau Règlement Intérieur de la Médiathèque suite aux modifications des articles 9 et 16.

Une mise en place des nouvelles procédures au 1er Juillet 2009.

Adopté à l'Unanimité.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 0 HEURE 20 MINUTES
le 25 Juin 2009.**

VU PAR NOUS MAIRE DE VILLEPINTE

POUR ETRE AFFICHE LE 1^{er} JUILLET 2009

CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L.2121-25

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VILLEPINTE, le 30 Juin 2009

Le Maire

Conseillère Générale

Nelly ROLAND IRIBERRY